

DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le

ID: 033-253306310-20230615-2023_03_29-DE

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 15h30,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence.

Date de convocation: 26/05/2023

Etaient présents : Mme GOT ; Mme De ROFFIGNAC ; Mme MONSEIGNE ; M. CAVALEIRO ; M. BOTTON ; M. JUSTINIEN ; Mme

QUENTIN ; M. ESCOTS ; Mme HAMMERER ; M. COTIER, Mme MARIE-REINE SCIARD.

Absents représentés: M. PENAUD, pouvoir à Mme de ROFFIGNAC, Mme FERREIRA, pouvoir à Mme GOT

Etaient excusés : M. PROU ; Mme HERAUD

<u>Etaient également présents</u> : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Isabelle PREVOST, Région Nouvelle

Aquitaine, Mr CAPPE, CdC Haute-Saintonge, Mr MAINDRON, CdC Haute Saintonge, Ophélie ROY SMIDDEST

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice : 17Pour : 13Membres présents : 11Contre : 0Suffrages exprimés : 13Abstention : 0

Délibération N° 2023-03-29 SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE AVE L'OFFICE FRANÇAIS POUR LA BIODIVERSITÉ (OFB)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés » et ses dispositions EG1, ZH2, ZH4, I6, OA8 ;

Vu la convention de partenariat LIFE Artisan signée par Solagro et le Smiddest le 19 avril 2022 ;

Vu la délibération 2022-06-25 du 23 mars 2022 du SMIDDEST de créer un poste de chargé de mission agroécologie.

Dans le cadre du projet Life ARTISAN, le SMIDDEST et la Direction régionale Nouvelle-Aquitaine de l'OFB ont engagé une collaboration qu'ils souhaitent pérenniser par une convention cadre de partenariat jusqu'au 31 décembre 2025. La convention définit les modalités de partenariat pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation au changement climatique des filières agricoles s'appuyant sur les SaFN. Les parties s'accordent à développer leur partenariat pour une contribution opérationnelle aux objectifs et enjeux portés par le SAGE Estuaire de la Gironde ainsi qu'à la Stratégie régionale de la biodiversité en particulier pour les enjeux relatifs aux milieux aquatiques et leur résilience face au changement climatique.

Il est décidé, à l'unanimité, après en avoir débattu :

Pascale GOT

<u>Article 1</u>. D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention cadre de partenariat susmentionnée avec la direction régionale Nouvelle-Aquitaine de l'Office Français de la Biodiversité,

<u>Article 2</u>. D'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions subséquentes de la présente convention cadre de partenariat, dans le cas où le projet a une incidence financière,

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 15 juin 2023.

La secrétaire de séance,

Célia MONSEIGNE